

Association Sportive de BADMINTON de Cesson et Vert Saint Denis

Règlement Intérieur

1-OBJET ET OBLIGATION A L'INSCRIPTION

L'objet de l'Association est la pratique du Badminton. Un certificat médical est obligatoire pour obtenir la licence (précisant l'aptitude à la pratique du badminton) Sans celui-ci, nous ne pourrions malheureusement pas vous inscrire

2-INSTALLATIONS

Cette pratique s'effectue dans les locaux ou installations mis à disposition de l'association par le Syndicat Intercommunal des Sports (S.I.S) des deux communes de Cesson ou Vert Saint Denis, et se trouve ainsi soumise aux règles d'utilisation de ces installations et au règlement intérieur spécifique à chacune. De ce fait, la présence d'un membre de plus de dix-huit ans, ou d'un parent d'un membre mineur, est obligatoire pour l'utilisation de ces installations. Cette utilisation est limitée aux créneaux horaires définis entre le Syndicat Intercommunal des Sports (S.I.S) de Cesson et Vert St Denis et l'association, soit réguliers en cours d'année, soit exceptionnels, à l'occasion de stage, tournoi, compétition ou autre mode de pratique du Badminton.

3-RESPONSABILITES

Ses membres étant tous bénévoles, l'Association ne peut garantir la présence systématique d'un membre adulte ou parent pour la totalité des plages horaires mises à sa disposition, ni même aux heures d'ouvertures habituelles. En cas d'empêchement de la personne prévue pour les heures d'ouverture habituelles, l'Association s'efforcera de prévenir, mais ne peut le garantir si c'est un empêchement de dernière heure (aléas de circulation ou tout autre cause). Il appartient donc aux parents des membres mineurs de s'assurer de la présence physique d'un responsable de l'Association sur place, même si la salle est restée ouverte, et de préciser si leur enfant vient en horaire libre, ou doit rester jusqu'à une heure donnée. Le déplacement des membres pour venir et repartir des

lieux de pratique du Badminton se fait sous leur responsabilité ou celle des familles.

4-LIMITES D'Activités

Sauf préparation au Badminton (Assouplissement, échauffement, détente), organisée par les responsables, les autres activités physiques et sportives ne sont pas autorisées dans les installations mises à disposition de l'Association pendant les plages horaires qui lui sont réservées.

5- MONTAGE ET DEMONTAGE DES POTEAUX ET FILETS

Tous les participants doivent participer à l'installation des poteaux et des filets, aucun joueur ne doit laisser un court sans avoir au préalable ranger correctement les poteaux et les filets avant de quitter la salle.

6-INVITATIONS

Les invitations occasionnelles par un membre de l'Association sont autorisées, à condition de ne pas devenir habituelles (plus de trois fois par an pour un même invité), et de demander au responsable présent s'il est possible de faire jouer l'invité considéré (par exemple compte tenu de l'affluence). L'invité doit être accompagné par son hôte et se conformer au présent règlement. Au delà de trois fois par an, il devient nécessaire d'envisager une cotisation (éventuellement réduite) pour des questions d'assurances.

7-TENUE

Dans les locaux couverts, l'utilisation de chaussures de sports à semelles claires et sans talon saillant (type tennis ou basket- Pas de semelles noires), et propres, est obligatoire. Ces chaussures ne doivent être revêtus qu'en arrivant. Au cours des entraînements, la tenue recommandée est le tee-shirt, le short ou le pantalon de survêtement; le jean et le pantalon de ville sont proscrits. Pour les compétitions, le maillot de l'association doit être porté.

8-DISCIPLINE ET COMPORTEMENT - REGLES DE VIE

Pendant les séances prévues par l'Association, les membres sont tenus d'observer les règles de discipline et de participation prévues par le responsable présent. En cas de comportement incorrect, ou gênant pour

les autres membres, le responsable peut demander à l'intéressé de cesser de jouer, et éventuellement de quitter les lieux. Pensez à ne pas monopoliser un terrain trop longtemps si certains sont "sur la touche" - Invitez-les ! Pensez à ranger le matériel (filet, poteaux) si personne ne vous succède.

9-COMPETITIONS

La licence de la Fédération Française de Badminton est obligatoire pour être membre de l'Association, et seuls les membres licenciés peuvent participer à des compétitions officielles. La licence entraîne une cotisation; elle nécessite la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Badminton. L'inscription d'un ou plusieurs membres à des compétitions officielles de divers niveaux engage l'Association envers la Fédération à ses divers échelons, et elle peut encourir des pénalités en cas de défaillance de ses membres. Un calendrier des différentes compétitions est remis à chaque membre en début de saison afin que chacun puisse vérifier sa disponibilité avant de s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces compétitions. En cas de forfait non excusé, après s'être engagé à participer à une épreuve, le membre défaillant devra rembourser à l'Association l'amende éventuellement infligée par suite de cette défaillance.

-

10-ACCOMPAGNEMENT DES JOUEURS AUX COMPETITIONS

Les joueurs Adultes se déplacent en compétitions par leurs propres moyens.

En ce qui concerne les jeunes joueurs , les parents doivent assurer eux-mêmes l'accompagnement de leurs enfants sur le lieu des compétitions (Non défini pour l'instant) , ou éventuellement s'organiser entre eux pour établir un tour de conduite, lorsque plusieurs joueurs jouent au même endroit (mention indiquée sur la convocation individuelle de chaque joueur).

-

11- ADHESION A BAD-IS-GOOD

Toute adhésion à BAD IS GOOD implique le respect du présent règlement. Pour adhérer, demandez un formulaire, et remettez le à un des responsables lors des séances d'entraînements.